



Le droit de gardes d'enfants

Par **porcinet**, le **12/11/2012 à 15:23**

Bonjour,
je suis divorcée, j'ai 2 filles (10 et 5 ans), le papa a un droit de garde 1 week-end sur 2 .
jusqu'a présent tous va bien il habite pas trop loin mais l'année prochaine il déménage dans la région parisienne a plus de 300 Kms.
Peut-il m'obliger à faire voyager les enfants SEUL dans un TGV avec un accompagnateur? j'ai peur pour leur sécurité avec tous ces enlèvements d'enfants
Si je ne suis pas d'accord, peut-il l'exiger en demandant à un juge et peut-il obtenir satisfaction.

Par **cocotte1003**, le **12/11/2012 à 15:53**

bonjour, il existe des accompagnateurs pour enfants dans les trains pour qu'ils puissent voyager en toute sécurité et effectivement le papa peut demander que les enfants soient mises au train. De toutes façons, votre ex va devoir saisir le JAF pour demander une modification du droit de visite donc soit vous trouvez un accord amiable que vous présenterez au juge sur le temps des vacances, le mode de transport et les frais, soit le juge tranchera avec les arguments et preuves que chacun des parties lui présentera, cordialement